
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 10 (1982)

DOI: 10.11588/fr.1982.0.51122

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

ANNE LOMBARD-JOURDAN

LES FOIRES AUX ORIGINES DES VILLES*

«Les délicates questions d'origine ... sont de celles qu'évite généralement un historien prudent», écrivait Albert Grenier. Sur de tels problèmes, on ne peut souvent avancer que des hypothèses, appelées à être plus tard confirmées ou infirmées. «Il n'en est pas moins utile – continuait-il – d'essayer de composer un tableau cohérent des traits que, çà et là, on croit pouvoir distinguer ... Attendre d'avoir en main toutes les conditions de la certitude, ce serait se condamner à ne jamais parler de pareils sujets». ¹ Parmi les «délicates questions d'origine», celle de la naissance des villes a été – et demeure – à la fois une des plus fascinantes et des plus controversées. Des théories ont été formulées, abandonnées, reprises. Dans les intervalles, le «grignotage érudit», dont parlait Lucien Febvre, ² «ce lent, patient, méthodique, implacable travail des chercheurs», qui recombinaient et «inventent» les faits, a apporté des matériaux nouveaux.

Au début du XX^e siècle, Henri Pirenne émit l'idée que le peuplement des villes, tel qu'on l'appréhendait au début du XI^e siècle, était dû aux «marchands aventuriers», qui s'étaient fixés aux «noeuds de transit». ³ Il écartait définitivement l'explication de la formation des villes par l'influence des communautés de village (Landgemeinde) ou du droit domanial (Hofrecht). Désormais une armée de disciples s'employèrent à prouver que les villes étaient bien affaire de marchands. Toutefois, cette urbanisation, Pirenne la concevait comme un phénomène soudain, succédant à une période de coupure économique due à la conquête par les Arabes des rives de la Méditerranée. Après avoir décrit les cités épiscopales et les bourgs comme les «centres administratifs d'une société encore toute agricole», il dit comment, dans ces petits mondes immobiles, «l'arrivée des marchands renverse brusquement toutes les habitudes et produit dans tous les domaines une véritable révolution». Ils apparaissent comme des «intrus», armés de l'esprit de gain et d'entreprise, apportant la circulation de l'argent, indépendants du sol et de l'autorité seigneuriale, et s'établissent dans les agglomérations. Henri Pirenne croyait le paysan incapable par nature d'adopter la mentalité mercantile. Dans le tableau enthousiaste qu'il brosse de l'expansion économique, le marché, le *portus*, le *wik*, sont des «faits évidents par eux-mêmes,

* A propos de l'ouvrage de Michael MITTERAUER, *Markt und Stadt im Mittelalter. Beiträge zur historischen Zentralitätsforschung*, Stuttgart (A. Hiersemann Verlag) 1980, 318 p. (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 21).

¹ A. GRENIER, *Les Gaulois*, Paris 1945, p. 14, 15.

² L. FEBVRE, *Annales E. S. C.* 2 (1947) p. 266.

³ Voir le lumineux exposé que Henri PIRENNE donne de ses thèses dans: *L'Histoire de l'Europe des invasions au XVI^e siècle*, publiée après sa mort, Paris-Bruxelles, 1936, p. 145-180; voir aussi H. LAURENT, *Les travaux de M. Henri Pirenne et P. LAMBRECHTS, Les thèses de Henri Pirenne*, dans: *Byzantion* 7 (1932) p. 495-509 et 14 (1939) p. 513-536; Bryce LYON, *L'œuvre de Henri Pirenne après vingt-cinq ans*, dans: *Le Moyen Age* 66 (1960) surtout p. 464-473 et Jan DHONDT, *Henri Pirenne, historien des institutions urbaines*, dans: *Annali della Fondazione italiana per la storia amministrativa* 3 (1966).

bien que les détails nous en échappent trop souvent». Pirenne niait l'influence des foires et même – contrairement à Sohm⁴ – celle du marché: »Les marchés et les foires, en effet, ne se tiennent qu'à certains jours ou à certaines époques». ⁵ Pour lui, les marchands venus souvent de loin, s'agglomérèrent de façon sauvage et spontanée, sans qu'interviennent les autorités: »L'établissement des marchands dans les cités et les bourgs s'est effectué dans des conditions dont le détail nous échappe». ⁶

L'érudition s'est efforcée de faire progresser la solution du problème auquel achoppait Henri Pirenne: est-il possible de préciser le processus par lequel les villes se sont peuplées? Henri Pirenne et Maurice Lombard⁷ – chacun à sa façon, bien qu'attribuant à l'influence musulmane un signe opposé, négatif ou positif – donnaient au commerce international un rôle prépondérant. Ferdinand Lot se montrait convaincu que les villes accueillirent surtout l'immigration des paysans des environs et on sait que l'étude des surnoms révèle souvent une provenance proche des nouveaux citadins. D'autres préconisent l'importance du développement démographique, soutenu par les défrichements de terres, la production de surplus agricoles et leur commercialisation: prospérité agraire dont on perçoit les premiers symptômes au VIII^e siècle. Pour Charles Verlinden, en 1972, l'industrie serait à la base de la formation des villes flamandes: »Le commerce y est né de l'industrie et non le contraire». ⁸ Dans l'introduction placée en tête de la récente *Histoire de la France urbaine*, Georges Duby assure: »Ce fut d'immigrants venus des villages proches que les vieilles cités se peuplèrent et des excédents produits par le travail paysan qu'elles s'enrichirent. Le monde rural secréta généreusement tous les ferments du progrès». Enfin, s'élevant contre la théorie de Pirenne selon laquelle la ville médiévale fut »réveillée de sa torpeur par la route, par le trafic à longue distance», il préconise une impulsion inverse: »Enrichie par la plus value croissante de ses exploitations agricoles, l'aristocratie urbaine, dispendieuse, exigeait toujours plus de denrées importées de terres étrangères. Une telle demande fit s'animer les lieux de rencontres commerciales, les foires et ce que les documents carolingiens appellent les *portus*, des aires spécialement aménagées pour le contrôle des transactions. Ces organes d'approvisionnement étaient pour la plupart extérieurs aux cités, souvent instables... Les fondements de la suprématie citadine demeurèrent d'ordre politique». ⁹

Ainsi, de bons historiens, partis – à peu de chose près – des mêmes textes, ont abouti à des conclusions non seulement différentes, mais contradictoires. Une telle constatation rend prudent. La variabilité et la complexité des facteurs énumérés comme étant intervenus dans la naissance des villes, leurs interractions évidentes, ont amené Jacques Le Goff, dans cette même *Histoire de la France urbaine*, à écrire que »le vrai problème historique« n'est pas celui des origines mais »celui de la nature et de la fonction de la ville. Or, dans cette perspective, la ville médiévale est, par rapport à la ville antique essentiellement nouvelle, autre». ¹⁰ L'ouvrage dira

⁴ R. SOHM, *Die Entstehung des deutschen Städtewesens*, Leipzig 1890, p. 19.

⁵ H. PIRENNE, *Les villes du Nord et leur commerce* (1923), rééd. *Les Villes et les institutions urbaines*, t. II, Paris-Bruxelles 1939, p. 106.

⁶ *Ibid.*, p. 105.

⁷ Voir surtout: *L'or musulman du VII^e au XI^e siècle. Les bases monétaires d'une suprématie économique*, dans: *Annales ESC* 2 (1947) et: *L'évolution urbaine pendant le haut Moyen Age*, *ibid.* 12 (1957); réimpr. dans: *Espaces et réseaux du haut Moyen Age*, Paris-La Haye 1972, chapitres I et III.

⁸ C. VERLINDEN, *Marchands ou tisserands? A propos des origines urbaines*, dans: *Annales E.S.C.* 27 (1972) p. 406.

⁹ *Histoire de la France urbaine*, t. I: *La ville antique. Des origines au IX^e siècle*, Paris 1980, p. 21, 23 et 26.

¹⁰ *Ibid.*, t. II: *La ville médiévale des Carolingiens à la Renaissance*, p. 13. On comprend bien ce que veut dire l'auteur: il s'intéresse plus à la spécificité indiscutée de la ville médiévale qu'aux rites de passage qu'elle a subis au même emplacement.

fort bien en quoi; mais l'interrogation demeure, lancinante, des modalités du passage de l'une à l'autre.

*

Ce qui fait l'intérêt du recueil récemment paru où Michael Mitterauer a regroupé une série d'articles composés entre 1963 et 1975, c'est qu'il pose la question une nouvelle fois.¹¹ Les études ainsi rééditées ont toutes un rapport avec «la notion de centre»,¹² dans l'éventail largement ouvert de ses acceptions en histoire économique, sociale et institutionnelle.¹³ Professeur à l'Université de Vienne, l'auteur a publié de nombreux travaux portant plus particulièrement sur le Moyen Age dans les pays d'Autriche et d'Allemagne du Sud; il retrace dans une copieuse introduction la démarche qui l'a conduit, d'article en article, à préciser son point de vue: permanence des centres, souvent depuis l'époque préhistorique, mais déplacement parfois de l'habitat à l'intérieur d'une zone étroitement circonscrite par la nature. Il n'y a pas d'entier déterminisme géographique; c'est pourquoi l'étude des «lieux centraux» est capitale pour expliquer les raisons qui ont présidé à leur choix, raisons révélatrices de leur signification pour la vie en commun d'un groupe social; elle permet de constater une étroite coïncidence entre les lieux de marché et les lieux d'exercice de l'autorité qui, dans l'Europe sud-orientale, est le plus souvent un bourg. Les bourgs sont, au X^e et au XI^e siècle, dans le domaine de l'actuelle Autriche, les centres de l'organisation et de la coordination des régions. Ils ont souvent des racines profondes dans le passé (anciens *castra* romains) et ceux qui les dominent, dominent aussi le pays alentour. Les «Burgzentren» sont en principe confiés aux margraves, avant que leur passage sous l'autorité directe des Babenberger, dans la première moitié du XII^e siècle, marque les débuts de la grandeur du pays en devenir.¹⁴

Le mérite de M. Mitterauer est d'avoir contribué à attirer l'attention sur les éléments religieux et politiques qui ont pu intervenir dans la fixation des agglomérations humaines. On a, en effet, trop longtemps privilégié les coefficients géographiques et économiques. Tout en restant essentiels, ceux-ci n'ont pas toujours agi seuls. A l'origine de l'habitat il y a toujours choix de l'emplacement par l'homme et on aurait tort de sous-estimer la part des éléments affectifs et de la force des habitudes, qui interviennent à ce moment-là. L'auteur se demande si l'on est en droit de jeter un pont entre les établissements antiques et les villes médiévales et il répond par la négative.

Ses études sur la «Zentralität»¹⁵ contribuent certes à prouver combien l'habitat humain a peu changé de place dans la zone qu'il étudie; nous constatons aussi en France que le choix a été fait de très longue date: les cités romaines ont succédé très souvent aux *oppida* gaulois; elles seront prises comme centre de l'autorité épiscopale et seigneuriale et de l'administration mérovin-

¹¹ On trouvera aux p. 305-309, la bibliographie de l'auteur au jour de la parution de l'ouvrage.

¹² Nous traduisons ainsi le mot allemand «Zentralität», qui n'a pas d'équivalent en français; «centralité, centrisme, centralisme» correspondent à autre chose.

¹³ Voici la traduction des titres des huit études publiées, titres qui sont représentatifs de l'optique adoptée par l'auteur: Le problème des lieux centraux comme donnée de recherche en histoire sociale et économique; De la ville antique à la ville médiévale; Les foires, héritières des centres antiques; Continuité des foires et naissance des villes; Bourgs seigneuriaux et bourgs urbains; Commerce et organisation dans le règlement de tonlieu de Raffelstetten; Exemption de tonlieu et ressort de marché; Typologie et répartition dans l'espace des villes et des marchés dans les pays autrichiens du haut et bas Moyen Age.

¹⁴ Sur ce point particulier, voir aussi Michael MITTERAUER, *Zur räumlichen Ordnung Österreichs in der frühen Babenbergerzeit*, dans: *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* 78 (Festschrift für Heinrich Appelt, 1970) p. 91-120.

¹⁵ Le thème de la ville et de son environnement rural (Stadt und Umland) a donné lieu, ces quinze dernières années, à de nombreux travaux en langue allemande. On les trouvera cités en note, aux p. 11 à 14, dans l'ouvrage de M. MITTERAUER.

gienne et carolingienne avant d'adopter leur physionomie médiévale. Toutefois, M. Mitterauer, qui admet la permanence des lieux de foires à des endroits marqués dès l'époque préhistorique, nie qu'elles aient pu jouer un rôle dans la formation urbaine: »On n'a pu observer de glissement d'une forme à l'autre«. ¹⁶ Pour lui, seul le marché permanent (*der ständige Marktverkehr*), installé près du siège fortifié de l'autorité (*Herrschaftssitz*), bourg ou enceinte urbaine, fut le point de départ du développement urbain médiéval. Il constate la règle selon laquelle le marché établi près d'un lieu de défense et de refuge préexistant coïncide avec la résidence des agents de domination royale, épiscopale, seigneuriale ou abbatiale, qui assurent à la fois protection et justice et veillent à la perception des revenus et amendes et à la frappe de la monnaie (*Markt, Zoll, Münze*).

Le point de vue de M. Mitterauer n'est pas éloigné de celui qui faisait dire à R. Sohm ¹⁷ et à J. E. Kuntze, ¹⁸ à la fin du siècle dernier, que la ville allemande est un marché royal, que c'est le commerce qui est la cause première de sa formation, mais que c'est la royauté germanique qui lui a donné sa constitution: »das Gericht machte die volle Stadt«. Pour l'auteur, le marché dépendit toujours de l'autorité publique depuis l'Empire romain jusqu'au Moyen Âge, à travers les époques mérovingienne et carolingienne. Est-ce vrai pour le territoire allemand? Les villes y apparaissent à une époque où le pouvoir royal semble pourtant avoir été fort affaibli. Cette conception a, en tout cas, été combattue pour la France par Traute Endemann ¹⁹ et, pensons-nous, avec raison: le haut Moyen Âge, de la fin du VII^e siècle à la fin du X^e siècle, vit, en ce qui concerne l'économie, une démission de l'autorité publique, dont les clercs surent profiter.

Michael Mitterauer continue dans la foulée des historiens de langue allemande, qui ont toujours marqué une prédilection pour le droit: il voit dans la ville un phénomène avant tout juridique et il insiste sur cette prédominance. Cependant, s'il est vrai que la ville est un organisme doté de privilèges et de libertés, droits de caractère à la fois personnel, politique et juridique, il faut pourtant reconnaître que certaines bourgades peuvent les posséder et que certains chefs-lieux administratifs de vastes circonscriptions ont pu végéter. M. Mitterauer constate, par ailleurs, l'association entre le bourg fortifié et le marché né des besoins des occupants de celui-ci et des habitants de la région environnante, sans envisager l'éventualité que ce même marché ait pu exister auparavant et que le bourg ait pu être construit dans le but de protéger des échanges antérieurs et de bénéficier, par suite naturelle, des redevances auxquelles ceux-ci pouvaient donner lieu. La même question se pose en France et aussi en Flandre intérieure pour les châteaux comtaux qu'a étudiés Jan Dhondt. ²⁰ A moins d'avoir un rôle exclusivement militaire, les châteaux viennent compléter une agglomération et en déterminent l'importance administrative; ils n'en ont pas – dans la grande majorité des cas – provoqué la naissance. ²¹ Ils n'ont pas été construits dans une complète solitude: qu'auraient-ils protégé? De

¹⁶ »Ein gleitender Übergang von der einen zur anderen Form war nicht zu erkennen«; MITTERAUER, op. cit., p. 165.

¹⁷ R. SOHM, *Die Entstehung des deutschen Städtewesens* (n. 4).

¹⁸ J. E. KUNTZE, *Die deutschen Städtegründungen oder Römerstädte und deutsche Städte im Mittelalter*, Leipzig 1891.

¹⁹ Voir: *Studien zu den Anfängen des europäischen Städtewesens*, Lindau et Konstanz, 1958 (Vorträge und Forschungen, 4) et T. ENDEMANN, *Markturkunde und Markt in Frankreich*, Konstanz–Stuttgart 1964.

²⁰ D. DHONDT, *Développement urbain et initiative comtale en Flandre au XI^e siècle*, dans: *Revue du Nord* 30 (1948); J. Dhondt a bien mis en lumière l'initiative comtale, qui crée des châteaux pour la défense, doublés de collégiales qui servent de bureaux de l'administration comtale. Voir aussi H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, dans: *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* 9 (1928) p. 5.

²¹ Les sources absentes ou mal connues sont souvent causes d'erreur dans ce domaine. C'est ainsi que H. Pirenne croyait que Gand ne devint siège de foire qu'au XV^e siècle, alors que la foire de Saint-Bavon est

même, franchises et juridiction ont conforté la ville, elles ne l'ont pas créée: c'est seulement lorsque l'agglomération est constituée de façon plus ou moins complète qu'on peut songer à en ordonner les éléments. Cet ordonnancement paraît, à la lueur des textes, s'être opéré de diverses façons suivant les lieux ou les temps. Il faut en particulier tenir grand compte de la force et de la faiblesse de l'Etat: en France, l'Eglise – évêques dans les cités, abbés dans les bourgs monastiques – se considéra longtemps comme responsable et, par conséquent, comme légitime bénéficiaire de la tenue des marchés et des foires, ainsi que de la paix et de la police dans les agglomérations. Ce fut seulement à partir du XI^e siècle que les rois recommencèrent à s'intéresser aux foires et aux villes, pour se les assujettir d'une façon ou d'une autre.

Les rapports Etat-foire et Etat-ville semblent avoir été différents dans l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, comme ils le sont dans les pays de l'Europe du Sud, qui conservèrent plus longtemps et plus forte l'empreinte de l'urbanisme romain et dans les pays de l'Europe du Nord, où cet urbanisme fut presque complètement balayé par les invasions germaniques puis normandes, ou encore entre les pays de densités démographiques différentes. Des villes qui avaient un point de départ commun ont pu évoluer différemment d'un territoire à l'autre, pour des raisons politiques et sociales. C'est ainsi que la bourgeoisie s'affirme dans les villes du Nord et que les villes italiennes se peuplent de nobles; ou encore qu'à partir du XIII^e siècle les villes de France »s'étatisent«, tandis que les villes d'Allemagne deviennent »libres«. Les classifications des villes par types ne peuvent servir qu'à condition de garder présent à l'esprit l'unificité de chacune d'elles.

*

Puisque l'opportunité m'est aujourd'hui offerte par Francia de revenir sur l'importance des foires aux origines des villes – thème qui m'opposa naguère à Michael Mitterauer en un Débat des Annales E. S. C.²² – je préciserai aujourd'hui que notre différend scientifique me semble provenir surtout du fait que, pour considérer la ville, nous n'étions pas, l'un et l'autre, perchés sur le même degré de la diachronie. Tout en tenant compte de la profondeur du champ chronologique, M. Mitterauer s'est situé à une époque où il trouve, grâce aux textes, des témoignages d'une organisation seigneuriale et urbaine en voie de constitution ou déjà constituée; il peut dès lors parler d'administration comtale. Mais, s'il y eut bien volonté consciente des comtes, ils orchestrèrent un développement économique déjà vigoureux; les villes furent alors pourvues d'un appareil défensif et institutionnel, d'un marché avec ses accessoires (poids et mesures), sa police, son statut juridique, etc... M. Mitterauer a dépeint »la nature et la fonction de la ville médiévale« dans le domaine autrichien, non sa naissance.

C'est à une période antérieure que nous nous sommes placée: celle qui vit le déclin du commerce permanent de la Gaule pacifiée par les Romains, la désertion des *fora* et la reprise d'anciens modes d'échanges – qui convenaient mieux aux envahisseurs germaniques – aux lieux privilégiés par les rendez-vous cultuels et marchands de l'époque gauloise, jamais totalement abandonnés. Cette période que les textes nous permettent d'entrevoir, vit le règne des foires. Qui dit foires dit moyens d'échange primitifs, rendez-vous spontanés entre ceux qui ont quelque chose à vendre et ceux qui désirent l'acheter. Il en existe chez tous les peuples aux premiers temps de leur histoire et elles sont un des moyens de la civilisation; car, en même temps que des lieux d'échanges commerciaux, elles sont des lieux d'échanges techniques, culturels et

mentionnée à la fin du X^e siècle. Nous serions disposée à admettre que toutes les agglomérations importantes possédaient des foires aux VIII^e-XI^e siècles.

²² Voir A. LOMBARD-JOURDAN, Du problème de la continuité: Y a-t-il une protohistoire urbaine en France?, dans: Annales E. S. C. 25 (1970) p. 1121-1142 et ID., Foires gauloises et origines urbaines, dans: Archéocivilisation, n° 11-13, décembre 1972 – septembre 1974, p. 46-86; M. MITTERAUER, La continuité des foires et la naissance des villes, dans: Annales E. S. C. 28 (1973) p. 711-734.

politiques. Elles jouèrent ce rôle dans la Gaule mérovingienne et carolingienne et ce rôle a été délibérément négligé.

Pour Henri Pirenne: »La foire a sûrement favorisé le développement des villes, mais il est impossible d'admettre qu'elle l'ait provoqué.«²³ Pour Georges Espinas, dans sa *Vie urbaine de Douai*, »on ne saurait évidemment prétendre que la foire, comme toutes les réunions similaires, fut absolument inutile au développement de la ville; mais il importe de ne pas oublier qu'elle avait en somme exclusivement pour but et qu'elle dut avoir surtout pour résultat de développer financièrement l'Eglise et rien de plus: le reste venait tout-à-fait par surcroît«. La foire était »une pure concession fiscale-religieuse, sans aucune nature vraiment urbaine«. Edith Ennen ne croit pas que la foire née des pèlerinages chrétiens ait pu jouer un rôle dans la formation des villes.²⁵ Michael Mitterauer est d'accord avec elle: les foires n'ont pas la stabilité (*Stabilität*) et la durabilité nécessaires pour créer un établissement humain fixe.²⁶ De son côté, R. H. Bautier écrit: »On s'est posé maintes fois le problème de savoir si les foires ont agi sur le développement des villes. Il s'agirait d'abord de savoir si ce n'est pas au contraire l'essor démographique et l'accroissement des besoins, qui ont provoqué le développement des foires«. ²⁷ Tout récemment encore André Chédeville – à la fin du court paragraphe qu'il leur consacre dans l'histoire de *La ville médiévale* citée plus haut – note que les foires »ne favorisèrent pas spécialement l'urbanisation en raison même de leur caractère épisodique«. ²⁸ La foire est bien unanimement répudiée quand il est question des origines urbaines; à peine si certains lui accordent une influence secondaire. Le point de vue est demeuré inchangé depuis Pirenne. Et pourtant!

Un tel ostracisme a de quoi surprendre, mais il est explicable: beaucoup de ceux qui se sont occupés d'histoire urbaine se sont tournés, suivant la recommandation que donnait jadis H. Pirenne, vers les »grandes villes«, du type flamand ou italien, sautant allègrement à pieds joints dans le train de l'histoire pour analyser les organismes en plein rendement que les textes commencent à nous montrer à partir du XII^e siècle. A cette époque, la foire a changé de caractère: si elle joue encore un rôle important en fouettant périodiquement l'activité des échanges, elle n'a plus la même force d'incitation qu'au haut Moyen Age. Même chose, d'ailleurs, pour l'immigration urbaine, autre facteur de la naissance des villes: si, au XIII^e siècle, elle joue encore un important rôle d'appoint, il n'est plus que secondaire dans l'évolution de la cité. En revanche, au XIII^e siècle, le droit triomphe dans ses fonctions, inaugurées au XII^e siècle, d'ordonnement du complexe urbain.

On le voit: pas de véritable antinomie mais, au contraire, complémentarité entre l'analyse de Michael Mitterauer et la nôtre, en raison des stades différents de l'évolution de la ville que nous avons considérés. Certes, un organisme n'est complet que lorsqu'il a atteint la phase juridique; mais il est aussi vrai que cet état achevé n'est compréhensible que si l'on a rendu compte de son évolution antérieure. C'est dans la période obscure des origines que personnellement nous essayons de regarder et nous n'y distinguons que la foire. Elle seule était susceptible de lutter

²³ *Les villes du Moyen Age* (1927), reimpr. dans: *Les villes et les institutions urbaines*, t. I, Paris 1939, p. 379.

²⁴ T. II, Paris 1913, p. 247; pour Georges BOURGIN aussi, à Compiègne, »les bourgeois ne tiraient directement rien de la foire, dont les droits étaient perçus par l'abbaye«; cf. ID., *La commune de Soissons*, Paris 1908, p. 252.

²⁵ E. ENNEN, *Gesammelte Abhandlungen zum europäischen Städtewesen und zur rheinischen Geschichte* (1977), p. 242–243; voir le résumé par elle-même de ses conclusions: *Les différents types de formation de villes européennes*, dans: *Le Moyen Age*, 1956, p. 397–411.

²⁶ M. MITTERAUER, *Les foires de Champagne*, dans: *La Foire* (Rec. de la Soc. Jean Bodin, 5), Bruxelles 1953, p. 109.

²⁷ »Städtebildende Kraft fehlt dem Jahrmarktewesen«; MITTERAUER, op. cit. p. 191.

²⁸ A. CHÉDEVILLE, *Histoire de la France urbaine*, t. II, 1980, p. 114.

contre les dispositions d'une société terrienne, domaniale et cristallisée, en favorisant l'élan irrésistible de l'économie vers une multiplication des échanges et l'augmentation du volume des transactions.

*

Nous voudrions insister, tout d'abord, sur quatre remarques qui nous semblent essentielles: nécessité de distinguer entre les phénomènes originaux et leurs imitations; nécessité de se défendre contre la vision de ruptures trop absolues dans l'évolution; nécessité d'abattre la cloison souvent établie entre monde rural et monde urbain; nécessité de donner aux termes: foire et marché un sens aussi exact que possible.

I° Il faut distinguer entre les phénomènes originaux et les phénomènes de répétition. Ces derniers sont fréquents tant en ce qui concerne la création des marchés et des foires que celle des villes. Habités à s'appuyer sur l'autorité des textes, les historiens ne sont pas suffisamment attentifs à l'importance de la période de gestation, où furent conçues et essayées dans la pratique les institutions économiques et urbaines, avant qu'elles soient fixées par l'écriture. Les premières foires, les premières villes, les premières enceintes,²⁹ les premiers droits de banlieue,³⁰ les premières guildes de métiers et les premières hanses,³¹ les premières communes,³² furent, pourrait-on dire: anarchiques. Au premier stade de tous les groupes sociaux, interviennent l'initiative privée et l'association en cas de nécessité collective ou pour le profit commun. L'autorité publique – encore ou momentanément déficiente – laisse faire sans intervenir; puis, dans un second stade, elle se ressaisit et cherche à s'assurer les bénéfices des activités, qui se sont instaurées et développées spontanément. En ce qui concerne les foires et les villes, les clercs, plus instruits et plus vigilants, se manifestèrent avant le roi et les seigneurs laïques. C'est, en tout cas, ce que l'on observe en France.

La quasi absence d'organisation centrale et d'administration urbaine après les grandes invasions et pendant l'époque mérovingienne incita l'Eglise à se substituer au pouvoir manquant. En ce temps-là, le droit s'établit par l'usage, même si ce droit est usurpé ou simplement abusif. Les mieux armés pour établir ainsi leurs »droits« étaient les évêques et les établissements monastiques. Ils possédaient la stabilité dans le temps, l'autorité morale qui inspire le respect par la crainte de Dieu, les qualités intellectuelles: mémoire, suite dans les idées, capacité de prévoir, et l'art d'utiliser les documents écrits, soit qu'ils provoquent leur rédaction par les rois, soit qu'ils les composent eux-mêmes dans le sens désiré et parfois sous une forme extérieurement authentique (faux). Par goût de l'ordre et pour profiter d'avantages financiers, ils apprivoisèrent les rendez-vous commerciaux sauvages et les organisèrent. La nécessité d'une protection et d'une discipline justifia pour les marchands les redevances, qui furent alors prélevées en échange des services rendus. Mais, les jours passant, les contraintes morales: asile du marché, châtement miraculeux des actes déloyaux ou frauduleux par le saint patron, efficaces à l'origine, n'eurent plus assez de force pour faire régner l'ordre indispensable à ces grands

²⁹ Sur les enceintes élevées par les habitants à Paris et à Saint-Omer, par exemple, dans le dernier quart du IX^e siècle, voir A. LOMBARD-JOURDAN, Paris. Genèse de la »Ville«. La rive droite de la Seine des origines à 1223, Paris 1976, p. 40 et s.

³⁰ H. VAN WERVEKE, La banlieue primitive des villes flamandes, Etudes d'histoire dédiées à la mémoire d'H. Pirenne par ses anciens élèves, Bruxelles 1937, p. 397. A. LOMBARD-JOURDAN, Oppidum et banlieue. Sur l'origine et les dimensions du territoire urbain, dans: Annales E. S. C. 27 (1972) p. 373-395.

³¹ H. Pirenne a souligné »l'initiative des immigrants«, qui inventa les installations et les institutions nécessaires sans qu'intervienne l'autorité publique. Cf. H. PIRENNE, Les villes et les institutions urbaines, t. II, p. 109-110.

³² C. PETIT-DUTAILLIS, Les communes françaises, 1947, p. 26; A. LOMBARD-JOURDAN, Y a-t-il une protohistoire urbaine?, dans: Annales E. S. C. 25 (1970) p. 1135.

rassemblements tumultueux. Les religieux, auxquels leur rôle interdisait de se commettre dans des rixes, furent forcés de partager avec l'autorité publique les revenus des foires, afin de conserver une partie des ressources qu'ils s'étaient assurées par la coutume. Sur les routes, surtout, qui aboutissaient aux lieux de foire, l'autorité morale des religieux ne suffisait plus à garantir la sécurité: les vols et les exactions dont étaient victimes les marchands se multipliaient. En 1074, c'est le roi en personne, Philippe I^{er}, qui saisit les biens des Italiens venus à la foire du Lendit; ceux-ci n'ont d'autre recours que d'en appeler au Pape.³³ Le comte Renaud de Barançonne les marchands se rendant à Verdun vers 1134.³⁴ Le moine de Saint-Médard de Soissons chargé de protéger les marchands flamands et picards venant à la foire de Compiègne ne suffit plus à sa tâche, en 1066.³⁵ Les Juifs étaient unis par une étroite solidarité pour aider ceux d'entre eux qui étaient attaqués, dépouillés, pris comme captifs et rançonnés; ce fut le cas pour des Juifs de Reims, qui se rendaient à la foire de Troyes, au tout début du XI^e siècle.³⁶ Le «conduit des foires», qui plaçait les marchands sous la sauvegarde du roi ou des hauts seigneurs, à l'aller et au retour, fut le plus important des moyens utilisés par eux pour reprendre en main l'organisation et les profits du commerce. Un marchand était-il lésé, ils le représentaient en justice; ils faisaient punir le coupable et rembourser ou indemniser la victime. C'est ainsi que Thibaut II, comte de Blois et de Champagne, se plaint à Suger, en 1148, que des changeurs de Vézelay, qui se rendaient à Provins pour la foire de mai, aient été arrêtés et dévalisés de plus de 700 livres, par le propre fils du vicomte de Sens; ils se trouvaient alors sur un chemin royal et sous la sauvegarde royale, à eux garantie par serment par ce même vicomte de Sens et le prévôt royal. Thibaut déclare ne pouvoir souffrir que cette insulte reste impunie, «car elle tend à la destruction de ses foires», et il obtient satisfaction.³⁷

A la fin de l'époque carolingienne et aux débuts de la dynastie capétienne, les rois, conscients désormais de la valeur des droits régaliens (droits de marché et de foire) qu'ils avaient laissé échapper, s'efforcèrent de les reconquérir. Reconquérir est le mot juste, car leurs adversaires défendaient leurs positions pied à pied, revendiquant les droits de propriété qu'une longue prescription leur avait assurés. Le droit se prouve par le fait. La concession d'une charte royale ou seigneuriale n'est pas indispensable à l'existence d'une foire comme d'une commune urbaine, mais elle ratifie cette existence. Les actes de «donation» ou d'«établissement» consacrent l'accord de l'autorité dominante à la tenue d'une foire antérieure. On reconnaît de jure la *conjuratio*, qui unit les habitants d'une même localité. Vient ensuite (XII^e-XIII^e siècles) la série des statuts, qui entérinent ce qui a été mis à l'épreuve de la pratique et règlent en détail les redevances, les amendes, les poids et les mesures, la justice, la police, etc... Leur caractère coutumier antérieur est souvent mentionné dans les textes, où ils figurent pour la première fois: actes par lesquels les rois, avides de rentrer en possession de leurs droits régaliens, ne font que reconnaître un état de fait ancien; ou encore: «consignations» d'usages, rédigées à l'initiative des bourgeois et qui n'ont pas la forme diplomatique des chartes octroyées par le prince. Mais, pendant la période de gestation, tout ou presque s'opère par voie orale ou par serment: il serait vain de chercher des «textes» là où il n'en a jamais existé. Pour appréhender les débuts des foires et des villes, il faut se contenter des actes de confirmation – s'ils ont été conservés – et de quelques intéressants passages dans les chroniques ou les vies des saints; il faut surtout ne jamais oublier combien peut être dangereux et trompeur l'*argumentum e silentio*. Un texte des années 1130–

³³ Voir trois lettres de Grégoire VII, datées de septembre, novembre et décembre 1074. Ed. Ph. JAFFÉ, *Bibl. rerum germanicarum*, II. Mon. gregoriana, p. 115, 132 et 146.

³⁴ Laurent de Liège, *Gesta episcoporum Verdunensium*, c. 30, M. G. H., SS, t. X, p. 508.

³⁵ Recueil des actes de Philippe I^{er}, éd. M. PROU, Paris 1908, n° XXVII, p. 82.

³⁶ I. A. AGUS, *Urban civilization in pre-crusade Europe. A study based on the responsa literature*, Leyde 1965, t. I, p. 174–181.

³⁷ *Historiens de la France*, XV, p. 503; voir aussi *ibid.*, p. 511.

1136, mis en valeur par H. Pirenne, vint meubler un vide profond: les draps d'Ypres étaient connus à Novgorod à cette date, alors que les draps du Nord n'étaient mentionnés à Gênes que depuis 1179!³⁸

Les privilèges une fois consignés par écrit, furent quelquefois étendus par la générosité des seigneurs à des localités voisines, qui en firent la demande: c'est ce qu'on peut appeler des phénomènes de répétition: ils ne sauraient avoir la même signification que les phénomènes originaux.

2° Nous voudrions également nous élever contre la hantise des crises, au moins en ce qui concerne l'économie. L'histoire connut, il est vrai, de terribles épidémies et des invasions: barbares, musulmanes, normandes ou hongroises, détruisant presque tout sur leur passage. Mais, après ces périodes de récession, la horde ou la peste une fois passée, la vie reprenait ses droits; c'est souvent au cours des époques les plus dépourvues que le troc et l'échange monnayé fonctionnent le plus vigoureusement; c'est quand le danger est le plus grand que le commerce est le plus payant: il faut bien assurer la subsistance et vendre le butin. On a attiré l'attention sur le fait qu'après les invasions dévastatrices de 276 les industries reprennent dans le Nord de la Gaule, dès la fin du III^e siècle: céramiques d'Argonne, verres de Picardie et de Cologne, tissus de Cambrai, d'Amiens et d'Arras. Le pays connaît «une rénovation matérielle et aussi spirituelle des plus remarquables».³⁹ C'est pour régresser à nouveau, au début du V^e siècle, avec les pillages des tribus franques, puis renaître une fois encore. Le commerce des produits étrangers paraît devenir un moment – et jusqu'en 700 – le monopole des Juifs et des Syriens. Mais peut-on jurer que les Gallo-Romains se désintéressaient totalement du commerce?⁴⁰ Nous croyons fallacieuse la discontinuité; les ruptures plus ou moins brusques, qu'il est parfois commode de distinguer pour mieux saisir les structures, ne correspondent pas entièrement à la réalité. La vague économique, partout et toujours, connaît des creux et des crêtes, mais ne subit jamais de complet étalement.

Le thème de la continuité, auquel – après Alfons Dopsch,⁴¹ qui occupa autrefois la même chaire d'histoire sociale à l'université de Vienne – Michael Mitterauer apporte sa contribution pour l'Europe de l'Est, est une notion importante, car elle permet d'établir un pont avec les périodes reculées, par-dessus la zone obscure que détermine le manque de textes: absence d'archives qui est dû aux destructions, mais surtout – nous l'avons vu – au fait que les foires autogènes, sans propriétaire, sans fiscalité, ne nécessitaient pas de documents écrits et que leurs modestes concours ne sollicitaient pas – sinon par hasard – la plume des littérateurs.

3° Nous insisterons, enfin, sur la nécessité d'abattre la cloison trop étanche, et trop souvent encore dressée entre le monde rural et le monde urbain. Il n'y a pas d'économie domaniale complètement «fermée». Le commerce des produits agricoles – non pas celui qui a lieu aux petits marchés répondant aux besoins alimentaires quotidiens, mais celui des foires saisonnières, qui servaient à l'écoulement des surplus de l'élevage ou de la production de céréales, de vin ou de matières premières telles que la laine, le lin, le chanvre, le cuir, etc ... – le commerce des produits agricoles, donc, n'était pas essentiellement différent de celui des produits en prove-

³⁸ H. PIRENNE, Draps d'Ypres à Novgorod au commencement du XII^e siècle, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 9 (1930) p. 563–577; voir aussi A. ECK, *ibid.* 10 (1931) p. 591.

³⁹ P. LAMBRECHTS, art. cit., dans: *Byzantion* 14 (1939) p. 519.

⁴⁰ Voir, entre autres, R. DOEHAERD, Ce qu'on vendait et comment on le vendait dans le bassin parisien, dans: *Annales E. S. C.* 2 (1947) p. 268–280.

⁴¹ A. DOPSCH constatait, pendant la période qui va des V^e–VI^e siècles à la fin du X^e siècle, une expansion économique nette et continue, cf. *Id.*, *Economic and social Foundation of European civilization*, et: *Cambridge economic history*, Cambridge 1966, t. I, p. 180–204. *Id.*, *Naturalwirtschaft und Geldwirtschaft in der Weltgeschichte*, Vienne 1930, et surtout *Id.*, *Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit vornehmlich in Deutschland*, Weimar 1921–1922, 2 vol.

nance du dehors: le premier attira le second aux mêmes champs de foire, aux mêmes rendez-vous périodiques et ils y cohabitèrent. Une liste des denrées payant le péage à Méron, près de Montreuil-Bellay, dans le Saumurois, entre 1080 et 1082, énumère les chevaux et le bétail, la laine, la graisse, la plume, la cire, auxquels s'ajoutent »les marchandises étrangères ou de grand prix« (*merces peregrine vel magni precii*), apportées à col ou à dos d'âne.⁴² C'est aux foires que l'économie domaniale fut relayée par l'économie externe commerciale, qui entraîna l'apparition des villes.

4° Il y a foires et foires et de grandes différences les séparent, bien que le même terme serve à les désigner toutes: d'abord les foires primitives, datant de l'époque protohistorique et romaine, formées spontanément auprès de lieux cultuels et centraux: ce sont celles auxquelles les populations étaient le plus attachées et qui se perpétuèrent le plus longtemps, parfois jusqu'à nos jours; ensuite les foires »d'imitation«, créées, à la ressemblance des premières qui avaient fait leurs preuves, par le roi ou les seigneurs, afin de promouvoir la richesse économique d'une région et souvent à la demande des habitants; les actes en bonne et due forme auxquels ces créations donnent lieu mentionnent et partagent les profits; enfin, il y a les foires résiduelles, en pleine décrue, du Moyen Age finissant jusqu'à nos jours, et celles-ci ne jouent parfois plus qu'un rôle de sociabilité; en attendant les foires commerciales et sur échantillons. Pareillement le nom de »marché« recouvre des réalités diverses: humble marché local pour l'échange des biens de consommation quotidienne, gros marchés agricoles et »marché permanent«, tel qu'il peut être observé dans une ville où les produits des artisanats indigène et étranger remplissent les halles et les boutiques. On parle aujourd'hui d'»économie de marché«. Les différences, ici et là, ne relèvent pas seulement de l'état de grandeur, mais de la nature des échanges. Utiliser les mêmes substantifs crée une ambiguïté gênante et dont il faut se méfier.

*

Les premières manifestations collectives des échanges furent des rendez-vous commerciaux à l'occasion d'assemblées cultuelles, s'accompagnant d'activités sociales, juridiques et politiques. Leur continuité, là où elles n'ont pas été recouvertes par des strates postérieures, est indéniable. C'est le cas pour les nombreuses foires qui se sont longtemps tenues – ou se tiennent encore – en plein champ ou sur des hauteurs; nous en avons signalé de nombreux cas en France; M. Mitterauer en a donné, de son côté, de multiples exemples pour les territoires allemand et autrichien. Là où il s'écarte de notre façon de voir, c'est quand il refuse de reconnaître la même origine aux foires anciennes, dans les faubourgs des *civitates*.

S'il hésite, c'est qu'il est difficile parfois de distinguer entre les foires qui ont succédé à des foires païennes sur des emplacements cultuels désormais christianisés (V^e–VII^e siècles) et celles qui sont réellement nées d'un pèlerinage au tombeau d'un saint, à la fin du haut Moyen Age.⁴³ La question d'origine doit cependant toujours être posée; il faut se demander si le tombeau ou le sanctuaire, élevé aux premiers siècles, n'a pas eu pour but de sanctifier un ancien lieu de culte

⁴² *Pedagium non dabit homo de hoc quod portabit collo suo, nisi de pluma, de cera, de uncto, de rusca, de peregrinis et magni precii rebus . . . Si plures homines unum asinum pluribus mercibus oneraverint, pedagium de uno asino dabunt, excepto si fuerint merces peregrine vel magni precii . . .*; Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, éd. Bertrand de BROUSSILON, Angers 1896–1903, t. I, n° 221, p. 263.

⁴³ Sur les modalités d'apparition des foires suburbaines, voir A. LOMBARD-JOURDAN, Y a-t-il une protohistoire urbaine en France? (n. 32) p. 1126 et s. Hartmut Atsma, dans un article suggestif, a recensé les monastères urbains et suburbains du Nord de la Gaule avant 700. Il a bien montré que 80% des monastères se trouvent en dehors des remparts et qu'ils ont été construits au VI^e et jusqu'au milieu du VII^e siècle, au moment d'intense christianisation. Après une période de faible activité, une nouvelle vague de fondation monastique dans les villes reprend à partir de la deuxième moitié du X^e siècle et surtout au XI^e siècle, c'est-à-dire au moment de l'essor urbain. H. AT SMA, Les monastères urbains du Nord de la Gaule, dans: *Revue d'histoire de l'église de France* 72 (1976) p. 163–187.

préromain, comme ce fut souvent le cas. On peut faire parler les réticences ou le silence des textes en s'aidant de preuves telles que la présence d'une source salubre, d'une pierre, d'un arbre sacré, de pratiques superstitieuses, de légendes sur la sépulture du saint. Cela est encore possible pour les faubourgs des villes, malgré les bouleversements qu'ils ont subis, grâce aux plans anciens et à la littérature érudite des XVIII^e et XIX^e siècles. Mais, quel que soit le processus de naissance des foires suburbaines, M. Mitterauer, s'il reconnaît qu'elles peuvent avoir intensifié la vie économique, leur refuse un rôle dans la naissance des villes: »Konstitutiv waren sie freilich dafür nicht.«⁴⁴

En faveur de la continuité des foires gauloises par delà l'occupation romaine jouent les arguments suivants:

1° Quelques textes explicites, mais rares.⁴⁵

2° Le peu d'intervalle qui sépare la permanence constatée des villes romaines de l'Antiquité tardive des premiers signes de »renouveau« commercial, prouvé par un courant de circulation monétaire dès le VII^e siècle.⁴⁶ Au fur et à mesure que de nouveaux travaux paraissent, depuis le début du XX^e siècle, on voit s'amenuiser la période qui sépare les dernières indications de l'ancienne activité économique et les premiers signes de sa prétendue »renaissance«.

3° La fidélité bien connue de l'homme aux lieux déjà marqués par ses activités. C'est ainsi que les foires qui sont mentionnées dans les textes après les invasions normandes se tiennent aux endroits marqués à l'époque franque par des *portus*, au bord des fleuves notamment, *portus* qui avaient aussi un caractère domanial, ce qui contribua à leur permanence.

4° Fidélité aussi aux dates, motivées par des fêtes païennes, auxquelles se substituent les fêtes chrétiennes (ex. la Saint-Jean-Baptiste au solstice d'été) et aussi par la vente de produits agricoles saisonniers: vin, chevaux, laine, etc... Changer la date d'une foire, à une époque où les moyens d'information étaient restreints, eût été la réduire à néant.

5° Mais, ce qui prouve surtout l'ancienneté des foires, c'est le fait qu'à leur apparition dans les textes, elles sont en pleine force d'expansion: les échanges y sont abondants; les marchands y affluent de toutes parts; les foules s'y pressent; elles voisinent avec un atelier monétaire; elles servent de termes de paiement; le change des monnaies y est installé. Ce qui témoigne assez que leur première mention écrite n'est pas leur acte de naissance.⁴⁷ On les appréhende, la plupart du temps, dans les actes par lesquels les rois sanctionnent leur tenue et en profitent pour ressaisir une partie des droits régaliens usurpés de longue date par le pouvoir ecclésiastique ou seigneurial, ou encore dans les documents modifiant légèrement leur durée ou leur lieu de session, tout en attestant leur existence antérieure.

*

Faut-il répondre par oui ou par non à la question: les foires ont-elles donné naissance aux villes? Répondre par non, c'est admettre l'autodéveloppement de localités d'économie domaniale (cités épiscopales, bourgs monastiques ou castraux) grâce à l'apport de la main-d'œuvre et des surplus

⁴⁴ MITTERAUER, op. cit., p. 173.

⁴⁵ Ils ont été relevés dans les articles cités ci-dessus n. 22.

⁴⁶ J. DHONDT, L'essor urbain entre Meuse et mer du Nord à l'époque mérovingienne, dans: Studi in onore di Armando Saponi, t. I, Milan 1957, p. 70.

⁴⁷ C'est le cas pour les foires de Saint-Denis et du Lendit, qui témoignent d'une activité économique précoce aux abords de Paris. La foire Saint-Denis, la première en Europe à être mentionnée dans des documents écrits, apparaît dans un acte authentique en 710: les marchands »de toutes les nations« la fréquentent déjà. La foire du Lendit, datée jusqu'ici des premières années du XII^e siècle, existait bien auparavant. Elle est attestée par des lettres de Grégoire VII (*forum quoddam in Francia*), qui parlent de »sommées énormes« et de »nombreux marchands d'Italie et de beaucoup de pays du monde«. Nous achevons une étude sur ces foires qui paraîtra prochainement.

agricoles de la région environnante (poussée démographique et défrichements), et cela nous semble impossible; ou bien cela peut signifier encore croire – avec Pirenne – à l'agglomération spontanée de marchands venus d'ailleurs en des lieux marqués par la géographie et le transit, aux confluent, à la croisée des chemins. Bien que plus justifié, un tel point de vue nous paraît également inadéquat et Pirenne avait senti sa faiblesse: comment expliquer la fixation d'aussi fortes quantités d'individus en certains points? Répondre – avec nous – par oui, c'est reprendre la théorie du *vicus* (Wiktheorie), mais en l'élargissant considérablement par l'adjonction d'un trafic cyclique d'une richesse interrégionale et même internationale sans égale. Des structures d'accueil existaient – lieux de rendez-vous marchands et d'entrepôts – que fréquentaient les paysans des environs, mais que ne cessèrent aussi de visiter périodiquement, avec des fluctuations innombrables, les marchands forains venus de plus ou moins loin. Les foires apportèrent le ferment qui souleva les masses et déclencha le mouvement urbain.

Il est difficile d'enfermer dans le carcan de définitions strictes et de lois générales des phénomènes aussi protéiformes et incontrôlables que ceux qui relèvent de l'économie et de la démographie. Grâce aux efforts conjugués des chercheurs, on cerne mieux qu'il y a cent ans les vraies origines et la vraie nature des villes. Pendant les dernières décennies, toutefois, par le mouvement de va-et-vient qui, aux yeux des historiens, privilégie tour à tour, selon les humeurs du moment, telle ou telle activité humaine, le pendule paraît avoir été trop loin dans le sens de l'amenuisement du rôle du marchand. En attirant l'attention sur les foires, nous ne prétendons pas remplacer par une nouvelle théorie – une de plus – celles déjà énoncées; nous voulons seulement dire, avec force, que l'influence des foires, aux débuts des villes, fut décisive. Elles provoquèrent au départ la prolifération économique et l'immigration urbaine; ensuite, pendant la formation de la ville, elles poursuivirent leur action, tandis que d'autres facteurs intervenaient à leur tour: développement de l'artisanat et de l'industrie et coefficient juridique.

La grosse objection que l'on a toujours faite au rôle des foires – objection reprise à son compte par Michael Mitterauer – c'est son manque de permanence. Il est tout à fait vrai que les foires ne duraient que une ou deux semaines, quelques jours ou même un seul jour; elles semblaient se poser au seuil des cités agraires pour s'envoler peu de temps après sans laisser de trace. Mais il est tout aussi évident – pour qui veut bien y prêter attention – que leur stimulation se prolongeait longtemps après que les marchands avaient plié bagage. Elles furent le balancier qui, de façon courte et périodique, mais avec une efficacité durable, venait heurter aux portes des petits mondes clos qu'étaient alors les agglomérations préurbaines, pour les ouvrir aux apports du dehors. Elles incitaient les paysans à sortir de leurs campagnes reculées pour vendre le surplus de leurs productions, pour acheter les outils en fer et le peu de vaisselle en bois ou en terre dont ils avaient besoin, ou simplement par curiosité. Ce sont les foires qui firent connaître l'attrait des villes en devenir, leurs possibilités d'embauche, leur confort et leurs distractions, à ceux qui étaient susceptibles de venir s'y établir. Elles mirent sur le circuit l'industrie naissante. Ce sont elles encore qui mêlèrent les classes sociales, riches et pauvres, chevaliers, clercs et vilains, au coude à coude, et cela bien avant que les villes aient existé réellement. Elles perpétuaient, de tenue en tenue, l'élan des échanges, comme le piston entretient d'instant en instant le mouvement; l'élan des esprits aussi, car, jusque dans les chaumières, on calculait les gains, on faisait des projets pour la prochaine réunion, on travaillait pour produire ou fabriquer ce qui y serait vendu, on racontait des histoires qu'on y avait apprises et on y décrivait les choses qu'on y avait vues. Inutile d'attendre un an d'ailleurs pour se plonger à nouveau dans ce tumulte incitateur, car les foires constituaient un véritable réseau régional, puis national et international, les unes relayant l'animation des autres. Peut-on parler de «périodicité» sans sous-estimer les effets dans la durée?

Il faut essayer de se représenter ces grands rassemblements saisonniers, où toute l'activité commerciale se portait soudain au champ de foire. Des règlements ordonnèrent aux marchands de la ville de fermer boutique pour venir y exposer leurs marchandises; mais bien avant ces

règlements, gros marchands, boutiquiers et colporteurs venaient y chercher le client éventuel, parmi les étalages concurrentiels. Les vendeurs faisaient pendant la courte durée de la foire un chiffre d'affaires qui égalait parfois celui de toute l'année, tandis que les acheteurs se procuraient ce dont ils auraient besoin pendant les douze mois suivants.⁴⁸ C'était là que la main-d'œuvre surabondante trouvait des chances de s'employer.

Il ne faut pas négliger non plus le rôle dynamisant des foires, le long des routes ou des fleuves qui y conduisaient, dans tous les lieux d'étape, où devaient s'arrêter les marchands au cours de leurs voyages. Des auberges et des tavernes y sont construites; des petits métiers s'y fixent pour réparer les chars, ferrer les chevaux, fournir aux gens de passage nourriture et objets de nécessité courante; puis des agents seigneuriaux s'y installent pour percevoir tonlieux et péages. Périodiquement les foires viennent irriguer ces premiers plançons prometteurs de villes, qui grandissent à l'abri de châteaux construits pour leur défense et auxquels ils devront leur nom.

Enfin, les foires suscitèrent des goûts d'où naquirent des besoins: les beaux chevaux aimés des chevaliers et les calmes montures pour leurs compagnes, les bons vins, les épices, les fourrures plus chaudes que le drap et symboles de richesse, et surtout les beaux tissus, dont les prêtres étaient acheteurs pour l'autel comme les femmes pour leur parure. Ce commerce, qu'on pourrait qualifier de »tentateur« ou de »provocateur«, n'était plus assuré par les Syriens, disparus à la fin de l'époque mérovingienne. On voit mal les produits étrangers ou exotiques exposés au marché du lieu, qui continuait parallèlement et depuis une date aussi ancienne, à assurer le ravitaillement quotidien. Désormais, c'est aux foires qu'on trouvait ces objets »de grand prix«; elles conféraient momentanément aux villes en puissance le cosmopolitisme qui en fera la spécificité. Pendant les quelques jours de sa tenue, avec sa force vive, ses règlements, sa justice particulière, la foire préfigurait la ville.

*

Une fois admise l'efficacité des foires comme véhicules de l'activité économique, deux problèmes se posent encore, au départ et à l'arrivée. Quels sont, d'abord, le ou les moteurs qui, au haut Moyen Âge, ont animé d'un dynamisme nouveau la chaîne sans fin des échanges, dont les foires sont comme les maillons? Il y eut l'appel des pays lointains, pays nordiques et villes du monde musulman, qui mit en train la circulation monétaire; il y eut parallèlement, les défrichements et la mise en culture de nouveaux espaces producteurs de surplus agricoles; il y eut le développement démographique constaté au XI^e siècle, source d'une main-d'œuvre disponible et d'une classe de pauvres sans terre, qui cherchèrent à s'employer dans le commerce et dans l'industrie; l'esprit d'aventure ou d'entrepise, le désir du gain ou le goût du lucre donnèrent à ces derniers la persévérance nécessaire à l'accumulation d'un pécule en vue d'investissements; au besoin, l'association ou le crédit supplèrent au défaut de celui-ci. Ces différents éléments expliquent, tous ensemble, l'explosion économique constatée, du X^e au XII^e siècle, dans les pays neufs et le succès des foires.

Comment, enfin, ceux qu'entraînèrent sur les routes le grand mouvement des échanges se fixèrent-ils pour former la population des villes? Les grands propriétaires de la terre avaient des agents attachés à leur domaine, pour distribuer au dehors les surplus de leur production. Ils n'avaient pas en vue le commerce, mais un gain qu'ils investissaient aussitôt en terres. Parmi les véritables marchands professionnels, quelques-uns des plus riches achetaient des propriétés dans la ville et y séjournaient, y épousaient des jeunes filles aisées du pays, devenaient officiers

⁴⁸ De telles flambées du commerce sont encore coutumières au XX^e siècle. En 1981, les Magasins du Printemps, à Paris, estimaient leurs ventes des fêtes de Noël et du Nouvel an à 18% de leur chiffre d'affaires annuel. Même chose pour l'industrie hôtelière sur les côtes pendant les vacances, l'été touristique pour les agences de voyages, les périodes de sports d'hiver en montagne ...

du comte et notables de la ville. Ce fut le cas du Florentin Renier Acorre à Provins et du «Cahorsin» Bernard de Montcuc à Troyes, ainsi que d'autres.⁴⁹ Mais les nouveaux citadins se recrutèrent pour la plupart dans les classes modestes: pauvres et paysans sans terre, qui s'associaient, au début, pour la possession de la barque ou de l'âne qui leur permettrait de transporter quelques ballots de marchandises. Considérés souvent comme des indésirables à l'intérieur des remparts, c'est aux foires qu'ils avaient le plus de chance de se livrer à la seule activité rémunératrice qui leur fût offerte: le petit commerce.⁵⁰ Seul alors, celui-ci donnait aux plus miséreux une possibilité de survivre; seul il autorisait aux laïcs l'espoir d'une promotion sociale: au haut Moyen Age, les colporteurs pullulèrent; ils pouvaient devenir artisans-boutiquiers et quelques-uns des plus industriels réussirent dans le trafic à longue distance. Comme la foire, le colportage est une forme archaïque des échanges.⁵¹ L'affluence des foires est faite en grande partie de la présence active de ces humbles commerçants: ils s'y approvisionnent avant de repartir pour les villages ou cèdent avec bénéfice les denrées achetées ailleurs à bas prix.

Ces «déracinés», nombreux et plus ou moins besogneux au départ, formèrent, à force d'énergie, la «classe marchande» et la «bourgeoisie des villes». De foire en foire, ils participaient au grand roulis du commerce, jusqu'à ce qu'ils soient déposés un jour au bord de tel fleuve ou de telle route, parce qu'ils avaient trouvé un emploi qui leur permettait de vivre ou de s'établir, parce qu'ils avaient rencontré une fille du pays qui leur plaisait ou un ami qui les retenait, parce qu'ils avaient tout simplement vieilli ou opté pour un climat et un paysage qui leur convenait. Là encore, le choix individuel jouait à plein.

La localité où se tenait la foire embauchait les chômeurs. Le bâtiment allait: il fallait loger les marchands qui venaient aux foires, avoir des étaux ou des halles à leur louer, des tavernes à leur offrir, ce qui entraînait une plus-value des loyers.⁵² Les entreprises locales cherchaient des terrassiers, des maçons, des menuisiers, des serviteurs. Nul doute aussi que les foires aient suscité l'artisanat: par l'apport des matières premières en grandes quantités: laine, lin, chanvre, cuir, fer, etc... et par la garantie de débouchés offerts aux produits fabriqués; elles furent, en Flandre et en Champagne, ailleurs aussi, à l'origine des industries de la draperie et de la toile. Dans tous les domaines, les productions locales s'intensifièrent sous l'impact de l'appel de la consommation; elles occupèrent davantage d'ouvriers, puisqu'elles voyaient grossir le nombre de leurs clients. On stockait plusieurs mois ou toute l'année en vue de satisfaire les foules

⁴⁹ E. CHAPIN, *Les villes de foires de Champagne, des origines au début du XIV^e siècle*; Paris 1937 (Bibl. de l'École des Hautes Études, 268), p. 120 et s.

⁵⁰ Ainsi voyons-nous, au IX^e siècle, un pauvre dont tout l'avoir consistait en un ânon, qu'il menait chargé de ville en ville, revendant plus cher dans l'une ce qu'il avait acheté dans l'autre; il apportait, par exemple, du sel d'Orléans à Paris. *Tunc quidam pauperculus, cui tota facultas unus asellus erat; quem de civitate in civitatem onustum ducens, quicquid in una villa emebat, carius vendere satagebat in altera...*, E translatione sancti Germani, M. G. H. SS., XV, p. 9. En 1080, ils s'entendent à plusieurs pour charger de marchandises variées un seul âne. Voir le texte cité n. 42. En avril 1327, il est question de plusieurs misérables valets, qui transportent à l'aide de cinq brouettes à bras 48 pièces de drap de Bruxelles depuis une ville du Nord, qui peut être Dinant, jusqu'à la foire de Compiègne. H. LAURENT, *Choix de documents inédits pour servir à l'étude de l'expansion commerciale des Pays-Bas en France au Moyen Age, XII-XV^e siècles*, dans: Bull. de la Commission royale d'histoire, Bruxelles 98 (1934) p. 375, n° 23.

⁵¹ F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, t. II: *Les Jeux de l'Échange*, Paris 1979, p. 58 et s.

⁵² Voir E. CHAPIN (n. 49), p. 36, 39, 118, 313. Des capitalistes montpelliérains tirèrent partie de la plus value des loyers des maisons et des boutiques pendant les foires de Pézenas et de Montagnac, au début du XV^e siècle. J. COMBES, dans: *Recueil de mémoires et travaux publ. par la Soc. d'hist. du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, fasc. II, Montpellier 1951, p. 21 et s.

accourues périodiquement. La foire, passée et future, était l'objet des supputations des veillées et des efforts des journées, comme encore dans les campagnes à la fin du XIX^e siècle.⁵³

*

Nous avons vu comment les foires lancèrent les villes et comment elles favorisèrent leur peuplement. Nous devons voir comment elles les envahirent.

Une fois les villes formées, les foires ne disparurent pas tout de suite; au contraire, au XII^e et au XIII^e siècle, elles se multiplièrent. Tandis que les autorités souveraines continuaient à entériner, ici et là, la tenue de foires spontanées, elles en créaient d'autres de toutes pièces, à l'imitation des premières dont elles avaient pu constater le succès, dans l'espoir du gain et pour promouvoir leurs états. Cela dura tant que les circuits commerciaux permanents ne furent pas installés à demeure. Les foires venaient encore, à intervalles réguliers, stimuler les échanges quotidiens, comme elles le font parfois encore.⁵⁴ Pendant quelques jours, la ville était secouée au rythme de la foire et il lui en restait toujours quelque chose: de l'argent, des habitants, des constructions, des exemples à suivre, nouvelles techniques et nouvelles idées. Si les villes n'avaient tiré aucun profit des foires, se plaindraient-elles au pouvoir public du déclin de ces grands rendez-vous marchands? Pourquoi solliciteraient-elles la création de nouvelles foires, grâce auxquelles «elles se porroient tost recouvrer et enrichir»? Dans leurs suppliques, les bourgeois emploient des termes fort significatifs. A Compiègne, une ordonnance de Charles VI spécifie que «la foire de la Mi-Caresme, qui souloit estre belle et notable, [est] sy dechue que ce n'est ainsy que comme un marchié» (1396).⁵⁵ La foire périlite-t-elle, on la traite de «marché». Le marché prolifère-t-il, on dit qu'il a «l'air d'une foire». La ville s'épanouit-elle, pas de meilleure image pour les contemporains – nous le verrons – que de la comparer à «une foire perpétuelle».

Dans une excellente étude toute récente Louis Carolus-Barré a décrit minutieusement l'organisation topographique de la foire de Mi-Caresme à Compiègne et son fonctionnement aux XIV^e et XV^e siècles.⁵⁶ Les drapiers, les chaussetiers, les cordonniers, les chaudronniers et ferrons, les potiers d'étain et les pelletiers «du dehors et de tous païs» exposaient leurs marchandises au rez-de-chaussée des hôtels, tandis que les marchands de Compiègne, auxquels il était interdit de vendre en leurs maisons pendant la foire, étalaient sur la chaussée. Les religieux de Saint-Corneille abritaient dans la nef de leur église abbatiale l'étalage des marchandises précieuses, le jubé isolant le sanctuaire. On exposait aussi sous les halles et dans les rues avoisinantes. Philippe I^{er} avait reconnu à l'abbaye en 1092 la seigneurie des trois jours de la foire: elle percevait le tonlieu sur toutes les transactions commerciales et exerçait la totalité de la justice dans la ville et sa banlieue. Quand Philippe-Auguste porta à quinze jours la durée de la foire (entre le 1^{er} novembre 1185 et le 12 avril 1186) et apporta sa sauvegarde royale à tous ceux qui fréquenteraient la foire, il se réserva les revenus et la justice de la foire pendant les douze jours «royaux», qui suivaient les trois jours «primitifs», laissés à l'abbaye, et accensa la prévôté royale de Compiègne aux bourgeois de la ville. C'est là, examiné dans le détail, un des nombreux processus d'évolution et de partage des droits, quand ceux-ci étaient soutenus par l'essor économique. Les immeubles situés dans le périmètre de la foire se voyaient grevés de surcens et de rentes particulières. La location des «prés de la foire», des logettes ou échoppes, des halles, des étaux du change, des entrepôts et des places sur la chaussée, de la ferme du minage (mesurage

⁵³ Foires et marchés ruraux en France, dans: *Etudes rurales*, nos 78-79-80, avril-décembre 1980.

⁵⁴ A. ALLIX, *Les foires: étude géographique*, dans: *La Géographie* 39 (1923) p. 530.

⁵⁵ Ordonnance du 24 juin 1396, publ. par L. CAROLUS-BARRÉ, dans: *Bull. philologique et historique des Sociétés savantes* 1974 (Paris 1976) p. 76.

⁵⁶ L. CAROLUS-BARRÉ, *Le Mi-Caresme, foire de Compiègne (1092-1792)*, dans: *Bull. de la Soc. historique de Compiègne* 26 (1979) p. 19-72 et 27 (1980) p. 33-105.

des grains) et autres coutumes étaient autant de sources de revenus, auxquelles la commune se trouvait, à Compiègne, directement intéressée. Le succès de la foire aida sans discussion possible, au développement de la ville, que les archives – mieux conservées qu'ailleurs – permettent de suivre pas à pas. Ainsi, durant quelques jours, la foire – après avoir préfiguré la ville – se substituait à la ville.

*

L'essor économique portant vers la permanence des échanges, on multiplia les foires, on prolongea leur durée, on les organisa en cycle. Un mouvement circulaire entraînait les marchands pour vendre, par exemple, leurs draps, puis le reliquat demeuré invendu de ceux-ci, jusqu'à épuisement du stock. Le calendrier, où les foires s'emboîtaient non seulement dans la même localité ou entre localités voisines mais entre villes lointaines, faisait du commerce des foires un grand tout, grâce à une complémentarité des réunions, qui a encore été insuffisamment étudiée.

En Champagne, les comtes eurent une véritable politique concernant les foires de leurs domaines. Ils en fixèrent les tenues de telle façon qu'ils en firent – pendant un temps et à peu de choses près – un grand marché permanent, qui durait pratiquement toute l'année, zone de contact entre le commerce du nord et celui du midi. Ils établirent des règlements si bien conçus et surveillés que les agglomérations où les foires se tenaient ne purent pas vraiment accéder aux franchises et privilèges urbains, chapeautés qu'elles étaient par cette organisation précise, à laquelle des gardes des foires présidaient, substitués de ce qu'auraient pu être des échevins. Dans le grand ensemble que constituaient Troyes, Provins, Lagny et Bar-sur-Aube, cette organisation comtale des foires fit avorter ou retarda l'éclosion des communes. Après la décadence des foires, elles demeurèrent de petites villes.⁵⁷ A Paris, de façon analogue, le roi réglementa le complexe des foires pour que les marchands et leurs invendus puissent passer de la foire Saint-Denis (octobre) à celle de Saint-Ladre, aux Halles (Toussaint), et de celle de Saint-Germain, aux Halles (après Pâques), à celle du Lendit (juin), avec, au besoin, visites à Lagny (janvier) ou à Provins (mai, septembre et novembre).

Le lien, qui semble bien avoir existé entre l'activité des foires et la faiblesse des institutions urbaines, on le constate aussi à Chalon-sur-Saône, où le modèle champenois a joué : la charte de franchise y est tardive (décembre 1256) et l'effet des privilèges qu'elle accordait était complètement suspendu pendant la grande foire.⁵⁸ L'autorité ducal reprenait alors tous ses droits, comme l'autorité comtale aux foires de Champagne. Les deux types de gouvernement, seigneurial et communal, ne pouvaient coexister dans la ville : ce qui est le résultat de la convoitise seigneuriale pour les revenus des foires et ne signifie pas que ces dernières n'aient pas influé sur le désir des bourgeois pour des libertés, dont elles retardent ou limitent l'obtention.

Grâce à la prolifération des foires dans les provinces de France, tout acheteur, qui avait la possibilité de se déplacer dans un rayon, disons : de cinquante kilomètres, trouvait moyen de satisfaire à ses besoins et à ses désirs. Mais il ne faudrait pas croire que la multiplication des foires dans une même ville, leur éparpillement ou leur étalement tout au long de l'année, soient des signes de leur succès : ils marquent, tout au contraire, la diminution de leur importance. Tel fut l'un des processus d'intensification des échanges : celui qui joua à l'échelle régionale. L'autre joua à l'échelle locale.

⁵⁷ E. CHAPIN (n. 49), p. 224. Voir aussi R. BAUTIER, *Les foires de Champagne*, dans : *La foire*, Bruxelles, 1953 (Rec. Soc. Jean Bodin, 5), p. 134-145 ; et M. BUR, *La formation du comté de Champagne (v. 950 – v. 1150)*, Nancy 1977 (Publ. de l'Univ. de Nancy II, *Mémoires des Annales de L'Est*, 54), p. 292 à 307.

⁵⁸ H. DUBOIS, *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Age, vers 1280-1430*, Paris 1976 (Univ. Panthéon-Sorbonne, Série Sorbonne 4), p. 40-41.

Le champ de foire était à l'origine à l'extérieur de l'enceinte, dans les faubourgs et souvent dans un simple pré du voisinage, qui, passée la date de la fête, retournait à la pâture. Par le jeu du bourgeonnement des agglomérations en pleine croissance, il se retrouva parfois entouré de maisons et enfermé dans un nouveau rempart. D'autres fois, les foires furent transférées à l'intérieur de l'enceinte par un accord avec les marchands, pour des raisons de sécurité ou de commodité, ou encore par un acte de l'autorité royale ou seigneuriale après convention avec ceux qui les possédaient.⁵⁹ A partir de l'extrême fin du XII^e siècle, les rois et les seigneurs ecclésiastiques ou laïques, les villes aussi quand elles furent devenues assez riches, construisirent à l'intérieur des remparts des bâtiments ou halles, destinés à servir d'abri et d'entrepôt aux marchandises et de « centre commercial ». Les premières halles connues en France furent bâties à Paris sur l'initiative de Philippe-Auguste, en 1183.⁶⁰ Il en autorisa à Compiègne en 1186 et elles furent construites par la communauté de ville en 1201.⁶¹ Elles se multiplièrent un peu partout par la suite. Une fois ou plusieurs fois par semaine, tous les métiers de la ville fermaient obligatoirement leurs boutiques et venaient y étaler; les marchands du dehors y étaient également admis; les regrattiers ou revendeurs étaient invités à s'y fournir; à certaines dates, les halles accueillait les foires, qui marquaient toujours une intensification des échanges dans un périmètre élargi. A Paris, par exemple, les anciennes foires suburbaines de Saint-Lazare et de Saint-Germain-des-Prés y avaient été transférées par les rois, respectivement en 1181 et peu après 1285.⁶² Les marchands parisiens devaient payer un droit supplémentaire pour y étaler pendant les dix-huit jours que durait la première, après la Toussaint, et les dix-huit jours de la seconde, après Pâques. Mais les foires ne marquaient plus qu'une flambée au milieu d'échanges quasiment continus et elles tombèrent bientôt en désuétude.

La vente aux halles présentait des avantages pour tout le monde: pour les marchands, désormais à l'abri des intempéries ainsi que leurs marchandises et qui vinrent y étaler sans rechigner moyennant un droit de place modique; pour les propriétaires de la halle – roi, seigneur laïc, évêque ou abbé, communauté des bourgeois – ou même particuliers qui à charge d'entretien du bâtiment avaient pris la ferme du hallage: le regroupement, côte à côte, des marchands locaux et forains, permettait un contrôle plus aisé de la qualité des produits et la levée plus facile des redevances; pour les acheteurs, enfin, il garantissait la valeur de la fabrication, les possibilités de comparaison et le niveau des prix, que la concurrence faisait baisser. Les marchands forains étaient autorisés à vendre aux halles moyennant redevance; dans certaines villes ils louèrent – surtout les drapiers – une halle particulière, ou bien ils en firent construire une, qui portait le nom de leur lieu d'origine.

Parallèlement, les principaux marchands italiens eurent leurs comptoirs dans les grandes villes et dirigèrent de là leurs opérations commerciales. Beaucoup d'artisans qui se livraient à la fabrication de leur spécialité dans l'arrière-boutique ou sur le seuil de leur porte, vendaient à la fenêtre de leur maison qui donnait sur la rue et y exposaient sur un étal. Peu à peu la ville en formation se remplit du bruit des métiers à tisser et des marteaux sur l'enclume. Enfin, une classe d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs, se livrant uniquement au commerce, les marchands professionnels, offrirent, à côté des fabrications locales, ce qu'ils avaient acheté aux foires. Ils proposaient à chacun, à volonté, en même temps que les productions de l'endroit, d'autres objets importés, comme les fourrures, les draps de choix, les épices. Les riches prélats, les chevaliers, les grands bourgeois trouvaient maintenant sur place tout ce qu'ils pouvaient

⁵⁹ La foire spontanée de la Pierre Levée fut transférée à l'intérieur de la ville de Poitiers, dans les halles appartenant au chevalier Herbert Berlant, par lettre de Philippe VI du 16 décembre 1347. AUDOUIN, Recueil de documents sur Poitiers, I, p. 122, n° 367.

⁶⁰ Rigord, Chron. c. 20; éd. DELABORDE, p. 33-34.

⁶¹ L. CAROLUS-BARRÉ (n. 56), p. 29-31.

⁶² A. LOMBARD-JOURDAN, Paris. Genèse de la « Ville » (n. 29) p. 96-97.

convoiter; inutile désormais d'envoyer leurs officiers aux champs de foire pour les acquisitions nécessaires à leur hôtel, sauf pour les beaux chevaux et les draps de prix, produits pour lesquels les foires demeurèrent longtemps irremplaçables.

Un texte du XII^e siècle est particulièrement éclairant en ce qui concerne l'image qui s'imposait alors de la ville. Chrétien de Troyes peint d'abord ses fortifications solides, puis sa population grouillante, ensuite ses tables de changeurs, les places et les rues où s'activent les métiers de toutes sortes: armuriers, bourreliers, drapiers, orfèvres, merciers, et il termine:

*Bien poïst an et dire et croire
qu'an la vile eüst toz jors foire,
qui de tant d'avoir estoit plainne,
de cire, de poivre et de grainne
et de panes veires et grises
et de totes marcheandises.⁶³*

Ce qui frappe Chrétien, c'est la présence dans la ville de ces produits lointains: le poivre »des Indes«, la graine – il s'agit de la graine d'écarlate ou kermès, qui donne une teinture rouge et qui, à l'époque, était importée surtout d'Andalousie – les fourrures du monde slave et autres précieuses denrées. C'est la possibilité de les acheter qui fait »la foire permanente«, la vraie ville. Les activités décrites par Chrétien de Troyes sont plus ou moins importantes suivant les agglomérations, mais ce sont elles qui caractérisent les groupements urbains, obligatoirement situés sur des routes d'échanges; le commerce des foires les a ouverts à tous les apports et à toutes les possibilités. Le droit, au contraire, les particularisera et les enfermera dans les privilèges: chartes de commune ou d'exemption, accordées par l'autorité dominante.

*

Ainsi, devenues trop courtes, trop rares, pour pouvoir désormais répondre de façon adéquate à l'appel de la consommation, les premières foires furent prolongées dans le temps et étendues dans l'espace en une sorte de marché permanent. Nous sommes d'accord avec M. Mitterauer lorsqu'il écrit que le commerce périodique et le commerce permanent sont deux formes de marché radicalement distinctes. Le marché élémentaire ne succéda pas à la foire: il est aussi vieux qu'elle et son développement est parallèle au sien.⁶⁴ En revanche, nous pensons que les foires eurent une influence importante sur le commerce local et le transformèrent de façon radicale. Aux nouvelles halles et dans les boutiques, on trouvait désormais, en quantités, ces mêmes produits comestibles et ces objets de première nécessité qu'on vendait aux marchés hebdomadaires, mais on y rencontrait aussi – comme aux foires – les articles de luxe, le superflu, les denrées rares et lointaines. Les foires ont puissamment aidé les villes à passer de l'économie de besoin à l'économie de gain, du commerce de détail au commerce lointain et de gros, ce qui marque une modification capitale des échanges.

L'étude des mécanismes, qui jouèrent alors et confirmèrent la ville dans son rôle, n'est encore qu'esquissée. Généralement on passe d'une image statique à une autre: de la »misère des villes«, après les invasions normandes, aux » Brusques signes d'une renaissance«, au XI^e siècle, ou même à la »ville« constituée de la fin du XII^e et du XIII^e siècle; on franchit à saute-mouton la période de gestation pendant laquelle la série, trop souvent lacunaire, des documents ne permet de saisir que des aspects isolés dans le temps et dans l'espace. Ce sont ces aspects isolés – mais parlants – de la période intermédiaire où régnaient les foires, qu'il faut essayer de lier par des conjectures possibles en une chronologie en mouvement vers un aboutissement: le réseau des »villes«.

⁶³ Le conte du Graal (Perceval), publ. par F. LECOY, t. I, Paris 1972, p. 178, vers 5711–5716.

⁶⁴ MITTERAUER, op. cit. p. 191.

L'établissement de routes plus commodes, d'abord favorable aux foires, amorça d'autres modes de transactions, qui leur furent funestes. La foire était jadis le rendez-vous obligé du vendeur et de l'acheteur. Ceux-ci consentaient, pour se rencontrer, à un voyage long et pénible, à une dépense de temps et d'argent. Avec le progrès des communications, la sélection joua, qui fit disparaître ou déchoir les agglomérations insuffisamment armées du réseau urbain au profit de ses articulations essentielles. Beaucoup de bourgs, intimement liés à la prospérité des foires par leurs auberges, leurs petites industries locales, ont périclité avec elles; leurs marchands se ravitaillèrent à la ville voisine, qui bénéficia de cette clientèle. Les vendeurs ne se dérangeaient plus, attendant les acheteurs derrière les étaux de la halle ou dans leurs boutiques groupées dans des rues spécialisées. La «place de Paris» remplaça les foires de Champagne, à partir du XV^e siècle, pour les transactions marchandes et financières. Commence alors une nouvelle période de l'histoire urbaine. La foire a investi la ville. La ville est désormais une foire.

Ce passage du commerce de foire au commerce urbain s'opéra par un glissement insensible, correspondant à la lenteur même des réactions collectives à l'époque qui nous intéresse, c'est-à-dire au début du Moyen Age, et par suite de facteurs complexes, où l'encouragement de l'autorité publique tient une grande place. Cette évolution fut plus ou moins tardive suivant les pays. En Italie et en Espagne, sans doute en raison de la proximité du monde musulman, la vie économique et urbaine paraît en avance sur celle du reste de l'Europe occidentale.⁶⁵ En France, on l'appréhende sans contestation possible à partir du XII^e siècle, époque où le roi essaie de reconquérir le monopole des droits de marché, de tonlieu et de police et s'efforce de régler. Elle n'apparaît qu'un peu plus tard avec les mêmes caractéristiques dans les pays de l'Europe de l'Est.

Les rois de France paraissent avoir compté sur les foires, après la guerre de Cent Ans, pour redonner au commerce son ancienne vigueur. Charles VII et Louis XI se préoccupèrent de les restaurer. Soixante-dix ordonnances du second rétablissent ou prolongent des foires tombées en désuétude ou en créent de nouvelles; elles resteront le plus souvent sans effet. Si les pouvoirs publics peuvent favoriser ou entraver les échanges, ils ne peuvent garantir la durée et la prospérité des foires, quand ont disparu les conditions économiques qui les déterminent naturellement. Le commerce périodique est désormais en partie suranné.

Pourtant les foires de marchandises survécurent longtemps à la formation des villes. Par habitude d'abord. Ensuite parce qu'elles étaient les seuls endroits de confrontation sur une grande échelle de deux marchandises particulièrement recherchées au Moyen Age: les draps et les chevaux; elles permettaient le choix entre des variétés de toutes provenances et – mieux qu'en boutique – l'achat par grosses quantités. Elles étaient, par ailleurs, des occasions de rencontres et de distractions. Ainsi, dans une dernière période, l'attachement des gens pour ces manifestations, le désir des marchands de garder des rapports directs avec leurs clients éloignés, la nécessité de montrer les marchandises rares et lointaines maintinrent l'institution, qui coexista avec le commerce régulier et le compléta. Mais ces foires d'arrière-garde avaient bien changé de caractère.

*

⁶⁵ Les marchés journaliers y apparaissent plus tôt qu'ailleurs; ainsi, en 1117, dans le *fuero* de Ucles. Le terme arabe *azogue*, appliqué à de tels marchés, atteste l'influence musulmane. M. LOMBARD, L'Islam dans sa première grandeur (VIII^e-XI^e siècle), Paris 1971, p. 232-233; Id., Espaces et réseaux du haut Moyen Age (n. 7) p. 68-69; Luis G. de VALDEAVELLANO, El mercado. Apuntes para su estudio en León y Castilla durante la Edad Media, dans: Anuario de Historia del derecho español 8 (1931) p. 201-405; P. CHALMETA GENDRON, El «Señor del Zoco», en España: edades media y moderna, contribución al estudio de la historia del mercado, Madrid 1973.

A quel moment de l'évolution commencera-t-on à parler de «ville»? Il faut qu'un certain développement économique soit atteint, car le pouvoir juridique ne peut intervenir que pour ordonner celui-ci. Il faut aussi que ce développement économique soit en plein élan d'expansion, car une trop précoce réglementation risquerait de le tuer. Une fois lancé, le phénomène fait tache d'huile; les dernières villes à naître subirent la stimulation des premières. Les foires furent les vecteurs qui portèrent de place en place et au loin les ferments d'un essor économique, dont les moteurs se trouvaient en Espagne et en Italie musulmanes, dans les pays nordiques, et, pourquoi pas, un peu partout en Europe occidentale, sous la vigoureuse impulsion de la croissance démographique, de la mise en culture des nouvelles terres défrichées (X^e-XI^e siècles), du tracé de meilleures routes, d'un esprit d'entreprise suscité par la misère chez les pauvres et les paysans sans terre, esprit communicatif et maintenant mieux récompensé.

Sans le dynamisme des foires nous avouons renoncer à comprendre comment les *civitates* désertées et épiscopalises, les châteaux occupés par un seigneur et une garnison, les unes et les autres pourvus d'un petit marché fournissant aux besoins d'immédiate nécessité, auraient pu, par leur seule force interne, même relayée par l'apport des campagnes environnantes ou par un rôle défensif et administratif qui n'est que secondaire, provoquer un appel de suffisante envergure pour attirer des marchands »du dehors«, étrangers de près ou de loin, que ces petites sociétés fermées considéraient d'ailleurs comme suspects et auxquels elles auraient été incapables d'assurer la simple subsistance. L'action des foires, ces points moteurs, est, à notre avis, la seule réponse qui puisse être donnée au problème qui interpellait Henri Pirenne dès 1923, lorsqu'il ne pouvait s'expliquer les conditions de l'établissement des marchands dans les cités et les bourgs. Or, – cela personne ne le contestera – la sédentarisation d'une nouvelle population marchande est aux origines mêmes des villes.